



8^e Réunion du Comité de Suivi
Le mercredi 27 novembre 2024, de 19 h à 20h15
Rencontre virtuelle sur la plateforme Teams

Présences

Jacques Bénard, modérateur
 Lucie Binette, résidente – Secteur Est
 Sylvain Boulianne, urb. – Directeur AUI, Ville DDO
 Vincent Chevalier, résident – Secteur Centre
 Mélanie Crichlow, résidente – Secteur Ouest
 Jorge De Matos, résident – Secteur Ouest
 Lawrence Harris, résident – Secteur Centre
 Julie Ozell, urb. - Cheffe de division AUI, Ville DDO
 Kerri Strotmann - Cheffe de section AUI, Ville DDO
 Allison Weiner – résidente – Secteur Centre

Invitée

Mariam Missilmani - Adjointe admin. à la direction générale, Ville DDO

Absences

Zhenlong Liu, résident – Secteur Est



8th Meeting of the Monitoring Committee
Wednesday, November 27th, 2024, 7 pm. to 8:15 p.m.
Virtual Meeting on the Teams platform

Presence

Jacques Bénard, Moderator
 Lucie Binette, Resident – East Sector
 Sylvain Boulianne, Urb. – Director AUI, City of DDO
 Vincent Chevalier, Resident – Central Sector
 Mélanie Crichlow, Resident – West Sector
 Jorge De Matos, Resident – West Sector
 Lawrence Harris, Resident – Central Sector
 Julie Ozell, urb. – Division Manager AUI, City of DDO
 Kerri Strotmann – Section Manager AUI, City of DDO
 Allison Weiner, Resident – Central Sector

Invited Guest

Mariam Missilmani – Admin. Assistant to the Director General, City of DDO

Absence

Zhenlong Liu, Resident – East Sector

1. Introduction

- a. La réunion a pour but de présenter les étapes à venir dans le processus consultatif et d'adoption.
- b. Un tour de table a été effectué pour demander s'il y avait des nouveautés depuis la dernière réunion et si des questions ou préoccupations des résidents avaient été entendues. Les membres du comité ont discuté des questions qui leur ont été posées sur les projets résidentiels, des préoccupations concernant le trafic et des fausses informations sur le développement de certains terrains. Ils ont également abordé la curiosité des résidents sur l'impact des projets, notamment en ce qui concerne l'accès au REM.

2. Étapes réalisées

- Le nombre de participants et les résultats obtenus lors de la séance publique sur le Marché de l'Ouest ont été significatifs. En effet, la forte participation et les rétroactions des citoyens ont conduit à la décision de ne pas apporter de modifications à ce secteur.
- Le Plan d'urbanisme (PU) a été officiellement adopté le 12 novembre dernier. Pour le secteur du Marché de l'Ouest, le statu quo a été maintenu, ce qui signifie que toute demande de développement dans cette zone devra passer par une planification particulière, incluant un vote des résidents. Actuellement, l'équipe du service de l'aménagement urbain est en train de rédiger le règlement de zonage, qui détaillera les règles et les normes à respecter pour les futurs projets de développement.
- Il est important de noter que le PU est pour l'instant un projet de règlement et non une version finale. Ce document est disponible sur notre page web pour la consultation de nos résidents. Cependant, pour faciliter la compréhension des membres du comité, un résumé détaillé des grandes lignes du PU a été présenté lors de la réunion (qui se trouve également sur le site web).

1. Introduction

- a. The purpose of the meeting is to present the upcoming steps in the consultative and adoption process.
- b. A roundtable discussion was held to ask if there were any updates since the last meeting and if any questions or concerns from residents had been heard. The committee members discussed the questions they had received about residential projects, concerns about traffic, and misinformation about the development of certain areas. They also addressed residents' curiosity about the impact of the projects, particularly regarding access to the REM.

2. Next steps

- The number of participants and the results obtained during the public session for the *Marché de l'Ouest* were significant. The strong participation and feedback from citizens led to the decision not to make any changes to this area.
- The Urban Planning Program (UPP) was officially adopted on November 12th. For the *Marché de l'Ouest* area, the status quo was maintained, meaning that any development request in this area will have to go through a particular planning process, including a vote by the residents. Currently, the urban planning team is drafting the zoning by-law, which will detail the rules and standards to be followed for future development projects.
- It is important to note that the UPP is currently a draft regulation and not a final version. This document is available on our website for residents to consult. However, to facilitate the committee members' understanding, a detailed summary of the main points of the UPP was presented during the meeting (which is also available on the website).

3. Calendrier préliminaire

- Le processus consultatif doit respecter les modalités imposées par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU), ce qui le rend formel et structuré. Cela implique une série d'étapes précises et réglementées pour assurer la transparence et la participation publique.
- Le Plan d'Urbanisme a été adopté à l'unanimité lors de la séance de conseil du 12 novembre, et le règlement de zonage suivra. Ces étapes marquent des avancées importantes dans la mise en œuvre de nos projets règlementaires.
- Le greffier annoncera officiellement les consultations publiques à venir pour les deux projets de règlements. Deux séances seront organisées, chacune abordant les deux documents. Les résidents auront l'opportunité de faire des commentaires, et des ajustements seront apportés en fonction de ces retours pour la version finale des règlements.

4. Déroulement des séances

- La Ville doit tenir au moins une consultation publique présidée par le maire, mais nous en recommandons deux : une première soirée d'information, où l'après-midi même des portes ouvertes seront tenues pour les questions des résidents. Après trois semaines, les résidents pourront soumettre leurs commentaires écrits pour la seconde séance. Un auditeur indépendant sera embauché pour faire un rapport sur le processus.

5. Stratégie de communication

- La ville a octroyé un mandat à la firme de communication TACT pour aider à démontrer une écoute active, éduquer les citoyens et assurer une transparence tout au long du processus. La firme est chargée de fournir des brefs techniques et de formuler des messages clés pour une communication efficace.

3. Preliminary Calendar

- The consultative process must comply with the requirements imposed by the Land Use Planning and Development Act (LAU), making it formal and structured. This involves a series of precise and regulated steps to ensure transparency and public participation.
- The Urban Planning Program was unanimously adopted at the council meeting on November 12th, and the zoning by-law will follow soon. These steps mark significant progress in the implementation of our regulatory projects.
- The clerk will officially announce the upcoming public consultations for the two draft by-laws. Two sessions will be organized, each addressing both documents. Residents will have the opportunity to provide comments, and adjustments will be made based on this feedback for the final version of the by-laws.

4. Session Sequence

- The City must hold at least one public consultation chaired by the mayor, but we recommend two: an initial information evening, with an open house held in the afternoon for residents' questions. After three weeks, residents will be able to submit their written comments for the second session. An independent auditor will be hired to report on the process.

5. Communication Strategy

- The city has awarded a mandate to the communication firm TACT to help demonstrate active listening, educate citizens, and ensure transparency throughout the process. The firm is responsible for providing technical briefings and formulating key messages for effective communication.

- Les avis publics seront affichés 15 jours avant la consultation. Un communiqué de presse sera publié à chaque adoption de projet de règlement. Tous les outils de communication de la ville seront utilisés, incluant l'infolettre, les invitations porte-à-porte, les réseaux sociaux, le site web et les panneaux électroniques.

6. Autres sujets

- Les membres du comité ont encouragé les représentants de la ville à rester à l'écoute et d'assurer la transparence, tout en les félicitant pour leur travail depuis le début du processus consultatif.
- Si quelqu'un présente un projet qui respecte toutes les modalités du PU, est-il automatiquement approuvé ? Ces projets devront encore passer par un règlement basé sur des critères (PIIA) où ils devront obtenir des approbations pour l'implantation du bâtiment, les volumes, l'aménagement paysager, les matériaux, etc. Cela se fera par l'intermédiaire d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU).

7. Prochaine réunion

- Si nécessaire, les membres du comité de suivi seront invités à une réunion ultérieure, en fonction des prochaines étapes du processus consultatif en 2025.

- Public notices will be posted 15 days before the consultation. A press release will be issued for each adoption of a draft by-law. All of the city's communication tools will be used, including the newsletter, door-to-door invitations, social media, the website, and electronic boards.

6. Other Topics

- The committee members encouraged city representatives to remain attentive and ensure transparency, while congratulating them for their work since the beginning of the consultative process.
- If someone presents a project that respects all the modalities of the Urban Planning Program, is it automatically approved? These projects will still need to go through a criteria-based by-law (PIIA) where they will need approvals for the building's siting, volumes, landscaping, materials, etc. This will be done through the planning advisory committee (CCU).

7. Next Meeting

- If necessary, the Monitoring committee members will be invited to a subsequent meeting, depending on the next steps of the consultative process in 2025.